

**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 7 novembre 2023 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard  
Siège #2 - Alexandre Talbot  
Siège #3 - Sylvain Plante  
Siège #4 - Sarah Pelletier  
Siège #5 - Nathalie Leblanc

Est/sont absents:

Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Sylvain Plante. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

M Plante invite l'assistance de prendre un moment de silence en la mémoire de M Jean-Pierre Normandin décédé le 30 octobre dernier.

La population est invitée à la Journée Mondiale du Diabète mardi 14 novembre à 18h30 à la bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot de Victoriaville pour une marche symbolique.

Le 20 novembre aura lieu la Journée nationale de l'enfant où nous célébrerons les droits de l'enfant.

**2023-11-104**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Séance ordinaire du 3 octobre**

**4 - FINANCES**

**4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 octobre 2023**

**5 - LÉGISLATION**

**5.1 - Signalisation lors des travaux publics - demande de réclamation**

**5.2 - Avis de motion et dépôt de projet règlement de taxation 2024**

**5.3 - Avis public - Séance extraordinaire - Adoption des prévisions budgétaires 2024**

**5.4 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024**

**5.5 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

**6 - VOIRIE**

**7 - RAPPORT DES COMITÉS**

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-11-105

#### 3.1 - Séance ordinaire du 3 octobre

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2023 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES

2023-11-106

#### 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 octobre 2023

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 7 novembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 8 du mois de novembre 2023

{SIGNATURE}

---

Suzie Constant  
Directrice générale, greffière-trésorière

### 5 - LÉGISLATION

2023-11-107

#### 5.1 - Signalisation lors des travaux public - demande de réclamation

Il est proposé par Alexandre Talbot  
Appuyé par Nathalie Leblanc  
Et résolu de défrayer la franchise due au dommage causé au véhicule. La municipalité communiquera avec l'assureur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2023-11-108 5.2 - Avis de motion et dépôt de projet règlement de taxation 2024**

Madame la conseillère Nathalie Leblanc donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Mme Leblanc explique que le règlement aura pour objet d'abroger tous règlements de taxation antérieure.

Le règlement a pour objet également de décréter les taux, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation pour l'année 2024.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2023-11-109 5.3 - Avis public - Séance extraordinaire - Adoption des prévision budgétaire 2024**

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Justin Allard et résolu que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2024 soit le 5 décembre à 20h30, au 2660, Centre communautaire, Sainte-Séraphine.

Un avis public sera affiché aux endroits désignés par le conseil.

**2023-11-110 5.4 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Nathalie Leblanc, APPUYÉ PAR Sarah Pelletier

IL EST RÉSOLU

QUE les séances aura lieu au Centre communautaire située au 2660, rue du centre communautaire, Sainte-Séraphine;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024:

- 09 janvier à 19h00 - 06 février à 19h00 - 05 mars à 19h00 - 02 avril à 19h00  
- 07 mai à 20h00 - 04 juin à 20h00

- 02 juillet à 20h00 - 06 août à 20h00 - 03 septembre à 20h00 - 01<sup>er</sup> octobre à 20h00  
- 05 novembre à 20h00 - 03 décembre à 20h00

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

**5.5 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Tous les élus ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires en date du 7 novembre 2023.

**6 - VOIRIE**

**7 - RAPPORT DES COMITÉS**

## **7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

Monsieur David Vincent, maire, étant absent, il n'y a pas de suivi.

## **7.2 - Rapport des comités municipaux**

### **Comité de l'environnement, Âge d'or:**

Rien à signaler

### **Comité des ressources humaines:**

Rien à signaler

### **Comité de la voirie et immeubles:**

Rien à signaler

**Comité des loisirs, Tire de tracteurs:** Le bingo dinde aura lieu samedi 25 novembre.

### **Comité secteur des Cyprès:**

Rien à signaler

**Comité de la culture, bibliothèque et Écho:** Samedi 25 novembre en après-midi les familles sont invitées à venir décorer un sapin de Noël afin de faire éliminer leur village. Il y aura des breuvages et grignotines pour tous. N'oubliez pas de réserver votre sapin à la municipalité au coût de 20\$ et ce 20\$ vous sera remis lors de la décoration.

## **8 - VARIA**

Mme la conseillère Nathalie Leblanc informe les gens que:

Devant l'obligation d'un certain nombre d'élus de la Municipalité de se retirer des discussions entourant le projet, des citoyens ont manifesté la crainte de ne pas être suffisamment informés des détails et de l'évolution du projet. Le maire, M. David Vincent, a donc demandé à la MRC de réfléchir à la création d'un canal de communication avec ses citoyens.

1. Deux conseillers de la Municipalité de Sainte-Séraphine, M. Charles Martin et Mme Nathalie Leblanc, qui n'ont aucun intérêt pécuniaire dans le projet;
2. La directrice générale de la Municipalité, Mme Suzie Constant;
3. M. Christian Côté, préfet et maire de Kingsey Falls;
4. Le directeur général de la MRC, M. Frédérick Michaud;
5. Pourront s'ajouter au besoin des membres de l'équipe de la MRC.
6. Traiter les demandes et les questions des citoyens de la Municipalité;
7. Faire le point sur l'évolution du dossier.

La MRC d'Arthabaska propose la création d'un comité de suivi du projet éolien qui serait composé de :

Le comité aura comme mandat de :

L'objectif du comité est donc d'offrir un canal de communication aux citoyens de la Municipalité et d'informer les élus de l'évolution du projet en temps réel.

Le comité se rencontrera à fréquence régulière (à déterminer) et pourra céder sa place à un éventuel comité citoyen si le projet est retenu par Hydro-Québec.

## **9 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 h 08 et terminée à 20 h 29.

2023-11-111

## **10 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 29, il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Alexandre Talbot et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Sylvain Plante, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvain Plante  
Maire suppléant

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Greffière-trésorière